



CRISE FINANCIERE MONDIALE

Des réponses alternatives de l'Afrique

Yves Ekoué AMAÏZO (2010)

www.amaizo.info

<http://amaizo.info/2010/04/29/crise-financiere-mondiale-des-reponses-alternatives-de-lafrique/4679>

Le paradigme de dépendance économique et financière ne suffit plus pour expliquer la complexité d'une crise systémique touchant les nations africaines. Rupture avec l'économie palliative, rejet d'une Afrique conçue comme la variable d'ajustement pour les économies postindustrielles, vigilance à l'égard du piège contenu dans le concept de « réduction de la pauvreté » qui n'est pas du tout synonyme de création de richesse partagée, neutralisation des solutions toutes faites ou dites « universelles », etc. Tels sont les préalables.

Mais que proposer face à la désarticulation avancée de l'économie africaine qui peine à organiser son unité monétaire, voie privilégiée pour retrouver sa souveraineté monétaire ?

Les réponses suggérées sont modulables, reposent sur des contre-pouvoirs et passent par un pacte africain de soutien au pouvoir d'achat et à la création de la prospérité économique. L'Afrique doit retrouver les mécanismes d'anticipation afin de limiter les arbitrages stratégiques allant à l'encontre de ses propres intérêts.

0. QUELLE ECONOMIE POUR L'AFRIQUE DE L'APRES-CRISE 2008 ?

- Les gouvernements des 20 pays les plus riches- G20- ont engagé des montants considérables dans le sauvetage des institutions financières et d'entreprises de production;
- des institutions financières qui avaient privilégié leur intérêt personnel de recherche effrénée du profit sans relation avec l'économie réelle, mettant en difficulté l'ensemble de l'architecture financière et économique mondiale;
- la crise financière de 2008 dont la responsabilité et la culpabilité incombent directement aux riches pays industrialisés pour leur promotion d'une dérégulation sans bornes doit servir de point de départ à une refondation et reformulation des objectifs économiques, financiers et sociaux des africains ;
- tout le processus de dérégulation et l'influence des lobbies financiers a conduit à marginaliser la qualité de l'emprunteur, et plus particulièrement le risque de crédit qu'il représente.
- La réduction de la pauvreté n'est pas synonyme de création de richesse partagée, c'est une métrologie préexistante en Afrique profonde qui est proposée ;
- il s'agit de panser les blessures à venir en les évitant, de rêver, d'inventer l'Afrique et de se connaître pour mieux se prendre en charge;
- il convient de réinventer le solidarisme contractuel en économie pour mieux gérer l'après-crise financière 2008;
- l'économie ne commence que lorsqu'il y a création de richesses et quand celles-ci sont distribuées;
- le secteur privé africain et les agents économiques, adeptes des paradis fiscaux, doivent retrouver les chemins de l'éthique et de la raison afin d'aider à augmenter l'assiette fiscale d'un Etat africain appelé à refonder son rôle régalien de régulation économique et sociale.

1. ECONOMIE PALLIATIVE ET SUBSIDIARITES NOUVELLES

- Il n'est plus rare que des solutions palliatives en économie soient offertes brouillant les pistes de réflexion sur les véritables causes et les réponses adaptées pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté;
- le rôle de l'Etat devient prépondérant dans les réponses à apporter aux conséquences de la crise financière sur l'Afrique ;
- la crise que connaît le continent quant au rapport entre les dirigeants et le peuple-citoyen ;
- il y lieu que ce soit des Africains, sur une base volontaire et altruiste, qui décident d'apporter des réponses alternatives à la crise financière ;
- Barack Obama : « l'Afrique doit reprendre en main son destin » ;
- **ces réponses ne peuvent s'éloigner des pratiques ancestrales africaines en économies reposant sur l'économie solidaire;**

- les stratégies obsolètes et peu efficaces de « *bouc-émissairisation* » n'apportant pas de solution opérationnelles. et tendent à limiter les chances d'un renouveau d'un partenariat entre l'Afrique et le monde.

1.1. Crise exogène et prospérité économique

- Les alternances de phases de croissance et de décroissance correspondent à des périodes de baisse de l'activité productrice dépendent elles-mêmes considérablement du niveau d'intégration du pays africain dans la mondialisation ;
- la diffusion de la prospérité, la fameuse prospérité partagée, ne peut être l'œuvre exclusive d'un système de redistribution en période d'opulence fonde sur la pitié ;
- au cours d'une croissance économique on constate une amélioration du nombre d'emplois décents créés, ce qui a pour effet d'améliorer le pouvoir d'achat et d'élargir la base fiscale de l'Etat.

1.2. Sortir de la « bouc-émissairisation »

- L'Afrique se doit donc de faire preuve d'innovation et reprendre contrôle de son secteur productif afin de garantir un retour serein et pérenne à une croissance économique soutenue ;
- le refus d'opter pour des stratégies de diversification du secteur productif peut avoir un effet négatif sur la croissance économique;
- au niveau des opérateurs économiques, c'est le refus de considérer l'importance de la distribution d'un pouvoir d'achat et donc d'un salaire décent qui pose problème ;
- il n'a y rien de plus inexistant que la « main invisible » ;
- l'Afrique devra mettre en place des amortisseurs de conjonctures ;
- cela ne peut se faire sans un pool d'entrepreneurs dédiés à l'Afrique et aux africains ;
- la reprise réelle en Afrique passe par la promotion de nouveaux industriels, en remplacement des nombreux commerçants, souvent mal préparés pour entreprendre dans le secteur productif ;
- les solutions ne pourront pas être mises en œuvre en faisant l'économie de la participation des agents économiques.

1.3. Participation des agents économiques comme contre-pouvoir

- L'Etat doit pouvoir dans le cadre d'une politique effective d'intégration régionale organiser l'élargissement des marchés tout en permettant l'émergence de centres de savoir, de formations adaptées ;
- il est difficile de demander à des fonctionnaires de l'Etat, dans le cadre d'une économie administrée, de faire du pilotage à vue sans fonder leur décision sur l'avis des contre-pouvoirs.⁵

2. L'AFRIQUE N'EST PLUS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENTS

- L'approche du co-développement peut s'avérer antinomique si cela ne repose pas sur une politique économique endogène ayant pour objectif une souveraineté économique à terme ;
- la course vers le bas, qui consiste à attirer des investisseurs vers l'Afrique sur la base de la promotion du continent comme une source d'approvisionnement à bas prix de matières premières et de la main d'œuvre, n'est pas de nature à la création de structures productives, garantes d'une création de richesse décente ;
- la *coo-pétition*, un mariage de raison entre la compétition, la coopération et la cohésion sociale ;
- la maximisation du profit devrait nécessaire s'ajuster en une maximisation des bénéfices pour la société, l'environnement et en définitive pour le mieux-être des citoyens ;
- **le fait d'être le moins intègre au marché global et surtout aux marchés dérégulés des actifs financiers, et plus particulièrement les produits financiers titrisés, semble avoir protégé l'Afrique d'un désastre économique ;**
- la création de richesse fondée sur le commerce et la spéculation et excluant donc la production n'est pas viable à long terme pour les pays africains.

2.1. Origines et conséquences de la crise sur l'Afrique

2.2. La crise affecte différemment les régions et pays d'Afrique

- La crise financière a quelque chose de particulier : pour les pays africains, c'est bien le surplus du commerce, les flux des capitaux privés, y compris les transferts de fonds de la Diaspora, le manque à gagner liés à la fiscalité déclinante.

2.3. La faillite du marché régulateur

- C'est le déni d'intérêt pour l'industrialisation par les Etats africains qui posent problème ;
- Il n'y a que de chance de penser en termes de régulation économique si le secteur de la production n'est pas remis au centre de l'Agenda du développement;

- un mode de régulation, d'accumulation et de répartition entre agents économiques constitue bien la résultante d'un processus dynamique d'adaptation de la production, de la demande économique et sociale, et **non le moindre, des comportements sociaux et des mentalités** ;
- la crise profonde de 1929 est venue stopper la fois en une régulation automatique du marché ; le même phénomène que la crise de 2008 tend à rappeler aux doctrinaires de l'économie néolibérale ;
- au niveau de la production, c'est le modèle du « fordisme » basé sur l'accumulation intensive, une production de masse, une redistribution des gains de productivité pour assurer un pouvoir d'achat au salarié, l'intervention de l'Etat pour de meilleurs transferts sociaux vers la sécurité sociale ;
- cette crise ne révèle pas de fatalité mais bien des actions conjuguées et planifiées de groupes de pression puissants ;
- le marché a besoin d'un système de concurrence et de contre-pouvoir pour être efficace.

2.4. Commerce et spéculation sans redistribution

- L'Afrique importe massivement des produits manufacturiers et ne s'organise pas collectivement en termes de stratégies pour en produire ;
- il y a en Afrique, outre les problèmes classiques de limitation des échanges liés aux coûts de transaction, un véritable problème de capacités et de *capabilités* dans le secteur de la production de biens à valeur ajoutée ;
- le paradoxe est que le besoin en matières premières non transformées a donné l'illusion d'un développement sans prospérité partagée en Afrique avec des taux de croissance du PIB qui reflétaient pas la réalité du dysfonctionnement en termes de capacité à créer de la richesse de manière pérenne ;
- les pays industrialisés ont choisi de créer de la richesse à partir d'un système de dérégularisation sans la création d'emplois ;
- c'est en évitant de tomber dans ce piège que l'Afrique devra arrimer ses futurs arbitrages économiques ;
- les choix devront se faire avec des formes institutionnalisées de la participation des agents économiques organisées et adhérant à de nouveaux concepts hérités des pratiques ancestrales donnant toute la priorité à l'humain et à la cohésion sociale ;
- il s'agit d'inventer et d'adapter le concept de solidarisme contractuel ;
- l'Etat a trop facilement cédé aux sirènes qui toléraient les subventions pour les pays industrialisés ;
- les cas des Etats-Unis et du Brésil sur les subventions agricoles doivent servir de référence ;
- les Africains n'ont pas osé soutenir le Brésil de peur de subir des mesures de représailles dans les domaines divers tels que l'aide au développement ;
- les règles du commerce internationales ont pour objet d'empêcher la protection de l'émergence des industries naissantes en Afrique ;
- il y a lieu au plan économique, de rechercher les conditions opérationnelles pour rendre effectif le « solidarisme » comme une alternative africaine à la conjonction d'une crise systémique de prospérité économique.

2.5. Manque de soutien au secteur privé africain : levier du crédit absent?

- L'essentiel des institutions financières africaines n'ont pas soutenu le développement des structures productives en Afrique ;
- l'incapacité à fixer sa propre ligne stratégique en faveur des entreprises locales qui a conduit, entre autres l'Afrique, à une forme de désindustrialisation avant l'heure ;
- les investissements étrangers directs -IED- sont de plus en plus considérées comme des ressources génératrices d'endettement ou comme des obligations additionnelles n'améliorant que rarement le mieux-être des populations ;
- l'Afrique en oubliant de faire un choix stratégique en faveur de soutien au développement des structures productives endogènes, a laissé son secteur industriel être dominé par les rapports extérieurs ;
- forcer le secteur informel à retourner au secteur formel avec la menace d'une fiscalité inadaptée n'est pas la solution ;
- il n'est toutefois pas prouvé que le secteur informel « *entretient le sous-développement* » comme l'affirment de nombreux économistes non Africains ;
- il faut donc commencer avec quelques africains volontaires et disposant d'un solde positif en termes de réserves internationales de compte courant et de balance des paiements ; il y a au moins onze pays en Afrique en 2008 qui peuvent répondre à ces critères ;
- tant que les dirigeants africains feront croire que la solution aux problèmes africains proviendra d'ailleurs et oublieront que le FMI et la banque mondiale ont un conseil d'administration qui a pour objet du profit, et de

protéger les intérêts des pays majoritaires au conseil, alors l'Afrique n'est pas encore prête pour faire avancer un tel chantier.

3. IMPACT DE LA CRISE FINANCIERE DE 2008 SUR L'AFRIQUE

4. AFRIQUE- REINVENTER LE SOLIDARISME CONTRACTUEL EN ECONOMIE

- Il est proposé de réinventer le solidarisme contractuel en économie.

4.1. Fragilité et agilité

- Personne ne peut décréter que les pays africains sont fragiles, ce qui permet de justifier des interventions de l'union européenne sans pour autant rechercher les responsabilités de l'union européenne dans les changements, les malheurs et la vulnérabilité des pays africains, pris collectivement ou individuellement ;
- et de justifier les positions paternalistes, condescendantes et donnant bonne conscience aux initiateurs d'actions dites de développement aux objectifs mitigés ;
- il y a lieu de démystifier les approches basées sur l'eurocentricité pour développer des approches relayant l'afrocentricité ;
- c'est le consensus négocié entre les deux qui peut, peut être, ouvrir la voie à des formes universelles de coopération et de compétition, la fameuse « *coo-pétition* » ;
- une forme d'héritage colonial au profit de ceux qui décrètent de quelle maladie souffre l'Afrique, maladie qui la rend fragile, et donc susceptible d'une interventionnisme non sollicité dont les termes ne sont pas discutables ;
- empêche l'émergence d'une approche contractuelle basée sur le solidarisme en Afrique, dans les pays et entre les agents économiques ;
- le concept africain contraire à la fragilité doit être l'agilité, la capacité à développer un processus générant de la résilience économique, sociale et culturelle.

4.2. Les solutions sont communes, la mise en œuvre peine

- La croissance économique africaine a été, est toujours fondée sur des postulats erronés ;
- il s'agit du dogme de la croissance à long terme fondé sur la focalisation sur quelques matières premières non transformées pour l'exportation ;
- les réponses passent sur l'entrepreneuriat, la diversification, l'économie de proximités, l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- il s'agit de solidifier le marché de proximité avant de s'organiser pour un marché d'exportation alors que l'Afrique n'est pas nécessairement dans les conditions idoines pour '*compétir*' (?? Uyttend) ;
- le cycle infernal de crises de matières premières non sans liens avec la spéculation externe à l'Afrique doit s'arrêter ; ce sont les Africains qui en ont la clé et cela ne peut se faire en isolation ;
- les stratégies de sortie de crise: les programmes glissants de moyen terme accordant une priorité nouvelle à l'économie de proximité ;
- les avis provenant de l'étranger ne peuvent devenir des injonctions afin que les stratégies endogènes, reposant sur les participations effectives des agents économiques, puissent voir le jour ;
- les dirigeants africains sont-ils libres d'épouser une telle approche ?
- les sanctions induites qui pourraient mettre en jeu leur confort personnel sont-elles plus dissuasives au point d'empêcher les alternatives de prendre corps et de favoriser l'autocensure ?
- le rôle des entrepreneurs, la diversification, une meilleure segmentation-intégration des tâches dans le cadre de l'agglomération des compétences et des structures productives deviennent indispensables ;
- **l'Etat**, outre son rôle de régulation, **doit soutenir, subventionner la diffusion du savoir, des contenus technologiques et des talents ;**
- l'Afrique doit s'inscrire dans la logique du partenariat avec les riches pays industrialisés et **s'éloigner du syndrome du mendiant sans publicité.**

4.3. Vulnérabilité et résilience : rechercher la souveraineté économique

4.4. Vers une fiscalité responsable et adaptée

- Il importe pour les économies africaines d'utiliser une fiscalité intelligente pour promouvoir les industries locales et les mettre à niveau avant une libération complète des économies notamment si les Etats africains mettent en œuvre les recommandations de l'OMC ; (? Uyttend)
- c'est bien la **discrimination intelligente** qui va permettre d'attirer tant les entreprises éthiques que favoriser la diffusion de la productivité et des contenus technologiques ; (?? Uyttend)

- le vrai défi reste l'élargissement de l'assiette fiscale en apportant une attention plus grande à l'évasion fiscale sous toutes ses formes dont une des plus connues est la fuite des capitaux et des ressources financières de l'Afrique.

4.5. Arrêter l'hémorragie de la fuite des capitaux

- Le montant total des fonds privés détenus à l'étranger dans ces paradis fiscaux dépasse de loin le montant total de la dette extérieure africaine y compris la partie garantie par les Etats ;
- l'évasion fiscale ne vient qu'amplifier ces opérations ne ponctionnant sur le peu de capital local disponible ;
- le lien entre les flux provenant de la vente de matières premières non transformées, les prix « falsifiés » et les paradis fiscaux doivent interpeller les dirigeants africains ; (paradis fiscaux: Afrique du Sud, Liberia, Maurice, Seychelles, Sao Tomé, Principe, Somalie, la ville de Melilla (enclave espagnole) ;
- les corrélations entre le blanchiment d'argent, la corruption sous ses différentes formes, la dérégulation des marchés, l'élasticité des règles prudentielles des banques centrales, la maximisation du profit par des opérations de court terme sur la base de produits financiers non liés au secteur productif et à l'économie réelle ne peuvent être isolées des conséquences de la crise financière sur l'Afrique ;
- le lien entre la fuite des capitaux et le commerce ne peut trouver un début de solution que par la prise de conscience collective par des dirigeants africains pour favoriser les transferts vers le renforcement des structures productives en Afrique ;
- c'est bien l'architecture consistant à déplacer les profits réalisés en Afrique vers les paradis fiscaux et à exproprier à terme les populations africaines du droit à bénéficier des fruits de la prospérité acquise en Afrique et demain de les déposséder de leur sol qui est véritablement en jeu ;
- personne ne peut nier aujourd'hui que la fuite des capitaux sous ses formes constitue un levain actif dans l'émergence de crises systémiques en Afrique ;
- la fuite des capitaux réoriente les transferts des migrants et de la diaspora vers le financement de la consommation à court terme, ce qui prive le transfert de ses ressources vers l'investissement à moyen terme dans les structures productives ;
- une réforme en profondeur de la fiscalité et son harmonisation au niveau sous-régional en attendant le niveau continental s'impose si l'Afrique souhaite contrecarrer la stratégie de déposséder son continent à long terme.

4.6. Le solidarisme contractuel : rendre compte au citoyen contribuable

- Ne faut-il pas repenser le mode de fonctionnement assez irresponsable vis-vis des citoyens de la génération présente et plus particulièrement celle de demain ?
- apprendre à se prendre en charge afin d'assurer sa souveraineté dans un monde interdépendant ;
- les politiques de refus de la transparence favorisant la fuite des capitaux à des fins d'enrichissement personnels sans réinvestissement en Afrique n'en sont que des dérivées grossières ;
- au sein des économies des riches pays industrialisés les concepts de dérégulation ont émergé et poussé à leur paroxysme ;
- la résultante se moule dans des formes de création de richesse désarticulées de la production et l'économie réelle, au point où la croissance économique peut dorénavant produire de la richesse concentrée dans quelques poches sans pour autant créer des emplois ;
- on peut se demander s'il est question « d'éradiquer la pauvreté ou alors s'il est question d'éradiquer le pauvre ».

4.7. Refondation de la confiance par l'institutionnalisation de contre-pouvoirs

- Il y'a lieu de revaloriser le pouvoir d'achat africain afin d'élargir l'assiette fiscale et privilégier l'économie de proximité ;
- le pouvoir d'achat devra alors redevenir le repère commun ; garantissant ainsi l'unité des Africains qui risque paradoxalement d'émerger au niveau économique et servir de fondement pour les autres domaines.

5. CONCLUSION ET L'APRES-CRISE 2008: ANTICIPATION ET POUVOIR D'ACHAT

5.1. Institutionnaliser la résistance et le veille stratégique

- Il s'agit plus d'un problème structurel relatif au mode de fonctionnement et de création de la richesse par les Africains ;
- prôner l'agglomération des entreprises et des compétences ainsi que la diversification du système productif africain afin de réduire la dépendance vis-à-vis des matières premières ;

- ne pas considérer cette crise comme un moyen de modifier le « *business as usual africain* » c'est prêter le flanc à subir une nouvelle crise sans avoir organisé la veille citoyenne permettant les anticipations intelligentes.

5.2. Construire ensemble la résilience économique et financière

- Les dirigeants d'entreprises doivent augmenter leurs efforts pour apporter des réponses aux défis socio-économiques ;
- ils doivent comprendre qu'ils peuvent en fait tirer des bénéfices induits sur la productivité de l'entreprise, l'engagement des travailleurs et surtout et de distribution en Afrique ;
- il importe de réveiller de nouvelles approches du management agile ;
- le solidarisme contractuel africain valorise la priorité donnée à la bonne foi, à la conciliation des intérêts, au devoir de respect mutuel conduisant à des comportements éthiques ;
- avec en filigrane une volonté de faciliter un certain équilibre entre les contractants ;
- il faut du courage, de la volonté, de l'audace, des initiatives et parfois des formes de ruptures créatrices d'innovation ;
- la stratégie future de l'Afrique ne peut émaner d'acteurs dont la légitimité est partielle, et parfois partielle ;
- construire ensemble la résilience économique et privilégier l'économie de proximité (entreprenariat, accès au crédit, agglomération, réseautages, approche participative dans le management, environnement légal et institutionnel moins contraignant, revalorisation du droit foncier au service des populations et non de l'Etat) ;
- moins de se lancer des auto-satisfécits sur un commerce *chinafrrique* qui se fait pour le moment aux dépens du renforcement des structures productives avec des pertes de souveraineté territoriales ;
- c'est tout le paysage sociopolitique et culturel africain qu'il faut influencer.

5.3. Recommandations : vers un pacte de soutien au pouvoir d'achat et la prospérité économique

- Des propositions sur des sources de financements alternatives seraient appréciées sans faire appel à la dite communauté internationale ni à l'Etat.
- *Mesures de court terme* : diversifier sa base d'exportation en l'intégrant dans la chaîne de transformation locale de ses produits afin d'améliorer le solde de la balance commerciale et celui des paiements.
- *Mesures de moyen et de long terme* : rendre responsable les institutions qui ont mal conseillé les Gouvernements africains notamment sur les stratégies non génératrices de richesse partagées ; s'inspirer de certaines pratiques de la finance islamique; inciter les investisseurs dans les paradis fiscaux en Afrique à réinvestir sur le continent.
- *Mesures anti-palliatives* : demander le changement dans les objectifs du Millénaire de la « réduction de la pauvreté » par « la création d'une prospérité partagée » ; « créer des agglomérations de compétences, des agglomérations d'acteurs économiques en réseaux sectoriels (? - *Uyttend*) ; l'intégration régionale et l'harmonisation continentale monétaire et financière ne sont plus des alternatives mais bien des stratégies de survie ; des solutions fondées uniquement sur une croissance économique et des profits excluant souvent les travailleurs et qui ne débouchent pas sur des créations d'emplois significatives ne peuvent servir à construire une société de confiance ; l'augmentation du pouvoir d'achat aura pour objectif d'augmenter les dépenses des agents économiques notamment les ménages dans la proximité ; c'est probablement là le moteur fondamental d'une économie qu'elle soit traditionnelle ou alternative.

5.4. Afrique : mutabilité et développement afrocentrique

- L'industrialisation constitue bien ce cœur d'un processus d'organisation participative de la productivité où l'agriculture et les services seront considérés comme des interdépendances systémiques dans la construction et la pérennisation des chaînes de valeurs ;
- la concentration des profits dans les mains de quelques-uns notamment dans les paradis fiscaux témoigne autant de cupidité que de la perte de confiance en un Etat inquisiteur au plan fiscal, qui n'arrive pas à montrer les vrais retours pour la collectivité ;
- le manque d'action sur l'industrialisation est lié à une conception anti-libération de l'Afrique où cette dernière demeure une source d'approvisionnement pour le monde ;
- en ponctionnant abusivement le sol et le sous-sol au mépris de l'environnement, les élites et dirigeants africains se sont enrichis sans créer à d'autres de venir le faire, au point d'hypothéquer l'avenir des générations futures qui risquent de se réveiller sur une terre africaine dont le titre foncier du sol-et sous-sol appartiendra demain à un non-africain ;
- la pénétration de la Chine en Afrique risque d'avoir des conséquences graves sur la propriété réelle des Africains sur les parcelles d'Afrique sous traitées actuellement à la Chine ;
- revoir en interne la capacité d'organisation de la mutabilité de l'Afrique au profit des populations africaines ;

- la rupture n'est pas possible sans un investissement intelligent dans le capital humain au service des populations africaines ;
- le cadre démocratique africain est largement biaisé par des formes subtiles d'avidité du pouvoir empêchant l'apprentissage par l'erreur, fondement de toutes sociétés de confiance ;
- l'économie réelle est comme bloquée au profit de responsables africains fonctionnant sur un mode clanique ;
- ainsi l'industrialisation soutenue par un secteur privé innovant et accumulant sur le long terme est exclue ;
- les produits de l'industrie de la couverture de risque financier (les produits dérivés, la vente d'une couverture, les dérivés de crédits, les *sub-primes*, ...) ; tous ces produits sont tous fondés sur un mode de fonctionnement interne : se débarrasser des risques encourus les uns sur les autres en cherchant à faire de l'argent sans lien avec l'économie réelle ;
- l'interventionnisme par la réglementation et la dérégulation avec la refonte de règles de jeu équitables sont nécessaires ;
- le retour de l'intérêt général dans un environnement dynamique, turbulent et systémique, les équilibres glissants où la fiscalité distributive doit pouvoir contribuer à stabiliser un mode de développement afrocentrique dans une globalisation turbulente ;
- un paradoxe que l'Afrique doit apprendre à maîtriser.

CADRE DE LA PALABRE AFRICAINE

- Cela devra se faire entre Africains d'abord et ensuite entre Africains et les partenaires internationaux.

PRINCIPAUX MESSAGES

- L'Afrique subit les effets collatéraux (pas directs) de la crise financière ;
- il y a lieu de cerner une rupture salutaire avec l'économie palliative et d'amener les riches économies à ne plus considérer l'Afrique comme une variable d'ajustement ;
- à ne pas implémenter des raccourcis inacceptables pour l'Afrique tels que l'universalisme de la désindustrialisation ;
- les principaux impacts de la crise financière 2008 devront mis en exergue avec comme objectif de sortir du cercle vicieux des éternels préceptes non mis en œuvre, sans tomber dans le piège de la « réduction de la pauvreté » qui n'est pas synonyme de création de richesse partagée ;
- il y a lieu de réinventer le solidarisme contractuel en économie, une méthodologie préexistante en Afrique, mise en œuvre et testée par les ancêtres africains ;
- aucune solution n'est pérenne si elle n'a pas pour objet d'abord d'aider l'Afrique à retrouver sa souveraineté économique ;
- la leçon principale de la crise financière de 2008 est que le marché n'est en rien un bon ou le meilleur régulateur des crises financières ou économiques ;
- les transferts de ressources financières vers l'Afrique sont indirectement liés à l'offre économique des pays industrialisés et émergents ;
- cela ne doit pas empêcher de tracer les voies d'une économie fondée sur la demande locale et structurée autour d'une économie de proximité ;
- l'Afrique se doit de réinventer le paradigme du « solidarisme contractuel » en économie reposant sur « un Pacte multifacette de soutien au pouvoir d'achat » ;
- utiliser la crise financière comme un effet de levier pour fonder et promouvoir des alternatives centrées sur le mieux être des peuples africains ;
- malheureusement, au niveau des décisions locales les agents économiques africains, considérés comme marché au pouvoir d'achat en devenir, se voient refuser toutes participations à la prise de décision ;
- il y a lieu de réinventer les forces ancestrales du solidarisme contractuel où la régulation, le contrôle et la transparence reprendront leur droit ;
- il y a lieu de proposer des modalités opérationnelles sans faire appel à la dite « Y a qu'à » ;
- des propositions sur des sources de financement plausibles et alternatives seraient appréciées sans nécessairement faire appel à la dite communauté internationale ;
- ni systématiquement à **l'Etat sauf si ce dernier a une fonction d'accompagnateur et diffuseur du savoir, de la connaissance, des technologies et du savoir faire.**